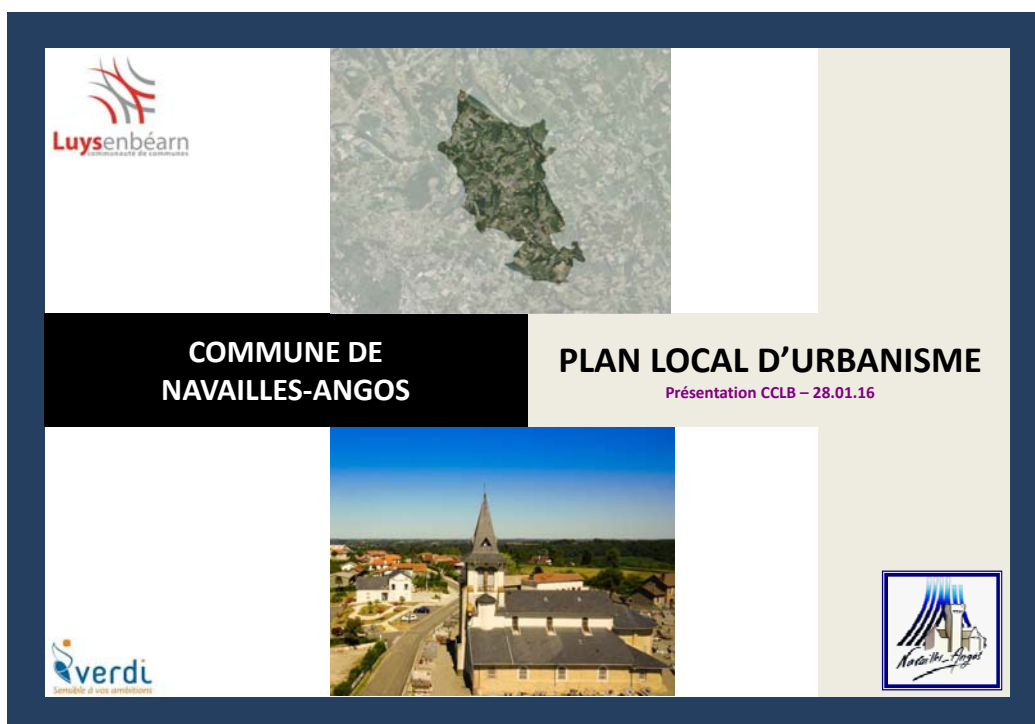




Préambule : La prescription de révision

Le conseil municipal a décidé de prescrire la révision générale du PLU dans le respect des principes définis par les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme et dans l'optique d'atteindre les objectifs suivants :

- Disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions réglementaires (loi du 12/04/2010 portant Engagement National pour l'Environnement ; Grenelle 2), en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de développement, la loi ALUR du 24 mars 2014 et la loi LAAAF du 13 octobre 2014 ;
- Prendre en compte le cadre législatif et réglementaire actuellement en vigueur
- Réévaluer les conditions du développement démographique et économique communal en tenant compte notamment des enjeux environnementaux et paysagers
- Accueillir de nouveaux habitants et conforter l'attractivité résidentielle en répondant aux besoins en terme d'habitat en veillant à une gestion économe de l'espace
- Favoriser la mixité de l'habitat en permettant une diversification de l'offre en logements et des formes urbaines sur le territoire communal dans le respect des spécificités du cadre de vie et en lien avec les objectifs du PLH (à revisiter)
- Maîtriser le développement de l'urbanisation et veiller à conserver la qualité productrice des terres agricoles
- Prévoir les besoins en équipements et leur localisation
- Etudier la valorisation et la structuration du centre-bourg de la commune

Notions de Développement Durable

L'enjeu du Développement Durable :

« Satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre les facultés des générations futures à satisfaire les leurs »

Les 5 finalités du Développement Durable :

Finalité 1 – Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Finalité 2 – Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Finalité 3 – Epanouissement de tous les êtres humains

Finalité 4 – Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Finalité 5 – Un développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3

L' Agenda 21 de NAVAILLES-ANGOS



La Commune s'est engagée en 2012 avec volontarisme dans une démarche d'Agenda 21 local récompensée une première fois en 2013 par le label « Notre Village, terre d'avenir » puis en 2015 par une reconnaissance du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable avec le label « Agenda 21 Local France ».

La démarche d'Agenda 21 Local passe par :

- un diagnostic global du territoire (risques et opportunités)
- la définition de priorités en termes de développement durable
- l'élaboration d'un programme d'actions traitant des différentes thématiques du développement durable
- la mise en œuvre de ces actions, leur évaluation et l'élaboration d'un nouveau programme d'action.

4

L' Agenda 21 et la révision du PLU de NAVAILLES-ANGOS

L'Agenda 21 est un outil opérationnel de mise en œuvre du Développement Durable basé sur un programme d'actions (64 pour Navailles-Angos)

Partant d'une gouvernance alliant participation, amélioration continue, transversalité, pilotage et évaluation, les élus ont souhaité mettre en cohérence le projet de révision du PLU avec les axes d'amélioration de l'Agenda 21 déjà lancés.

C'est à ce titre et sur ces bases, que la problématique de l'urbanisme est posée par les élus.



5

Agenda 21 et PLU, deux démarches liées au Développement Durable

Le développement durable, toile de fond des deux démarches

Agenda 21 local	un même objectif de développement durable	PLU
- Engager le territoire vers le développement durable est l'objectif même de l'Agenda 21 local. - C'est l'outil prévu par le programme Action 21 de Rio		"Le plan local d'urbanisme... comprend le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune..." (R 123-1) "Les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune sont définies dans le PADD..." (R 123-3)
Agenda 21 local	une même exigence de concertation	PLU
La "gouvernance" est une des conditions du développement durable L'Agenda 21 local est élaboré avec " les habitants, les organisations locales et les entreprises privées" (Action 21)		La concertation est formalisée par le code de l'urbanisme dès le diagnostic et jusqu'à l'arrêt du projet.

**PLU et Agenda 21, deux démarches imbriquées
avec le Développement Durable**

Numéros	Domaines d'actions	Finalités				
		F1	F2	F3	F4	F5
		Energie, climat	Biodiversité, ressources	Qualité de vie	Cohésion, solidarité	Production, Consommation, Responsable
1	Forme urbaine, consommation d'espace	●	●	●		
2	Mixité fonctionnelle	●		●	●	
3	Bioclimatisme	●		●		
4	Performance énergétique, énergies renouvelables	●		●		
5	Stationnement	●				
6	Déplacements doux	●		●	●	
7	Adaptation changement climatique	●	●	●	●	●
8	Risques naturels et technologiques	●	●	●		
9	Eau		●	●		●
10	Trame verte et bleue		●	●		
11	Végétalisation	●	●	●		
12	Patrimoine local et paysage		●	●	●	
13	Mixité sociale	●		●	●	
14	Mixité intergénérationnelle				●	
15	Santé publique	●	●	●		
16	Equipements partagés, services mutualisés		●	●		
17	Agriculture urbaine et périurbaine		●			●
18	Déchets et matériaux		●	●		●

Bibliographie

PLAN LOCAL D'URBANISME & DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Un document pratique pour innover

Réseau des Agences Régionales de l'environnement et de l'énergie

Agenda 21 local et Plan Local d'Urbanisme

Guide pour les collectivités locales

Deux démarches au service des communes pour un projet de développement durable

Agence Régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Ile de France

Le contenu du PADD

Fiche N°3 – Juin 2013

CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme)

Les PLU grenellisés

Novembre 2013

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

- **Axe 1 : PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE**
- **Axe 2 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES**
- **Axe 3 : PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES**
- **Axe 4 : UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE A CONFORTER**

Axe 1 : Préservation et valorisation du patrimoine

ORIENTATION 1 : PRESERVER LES ATOUTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

- Préserver les paysages de vallée (Balanh, Gélis)
- Préserver les paysages agricoles et naturels ouverts des collines
- Conserver l'écrin boisé des vallons et crêtes
- Préserver les quartiers historiques (Angos, Château, quartier de la Nationale...)

ORIENTATION 2 : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

- Connecter les vallons par la constitution d'une coulée verte par le bourg et le bois communal de Bège pour constituer un corridor écologique
- Développer les respirations et coupures urbaines
- Valoriser les éléments de patrimoine communaux d'ordre architectural, paysager, naturel ou historique (ancienne mairie, anciennes écoles, Maison Cassou, croix de chemin, alignements d'arbres, ancienne voie de chemin de fer)
- Travailler des transitions harmonieuses village urbain/paysage intégrées au paysage rural
- Aménager les entrées de bourg D206 / D834 et sécuriser les traversées de bourg
- Préserver les paysages Sud vers les Pyrénées depuis la D206
- Préserver les paysages vers les vallons et collines du Béarn situés au nord
- Préserver les vues sur le château de Navailles.

Axe 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

ORIENTATION 3 : PRESERVER ET VALORISER LES RICHESSES ET RESSOURCES NATURELLES

- Préserver la qualité de l'eau de ruisseaux et leurs abords (ripisylves, milieux humides), vecteur d'une trame bleue locale (flore)
- Protéger et valoriser la biodiversité autour des lacs collinaires, vecteur d'une trame bleue locale (faune et flore)
- Préserver la biodiversité des milieux boisés de Navailles-Angos et notamment le bois de Bège, vecteur d'une trame verte locale (faune et flore).
- Développer la signalétique relative à l'environnement
- Prévoir l'extension de la station d'épuration
- Permettre ou mettre en place des dispositifs de recyclage des déchets individuels (compost, petit élevage familial de gallinacées de compagnie)
- Mettre en place des dispositifs d'énergies renouvelables
- Mettre en place des dispositifs de récupération des eaux pluviales
- Préserver les réserves naturelles d'eau accessibles par des puits (nappes existantes)

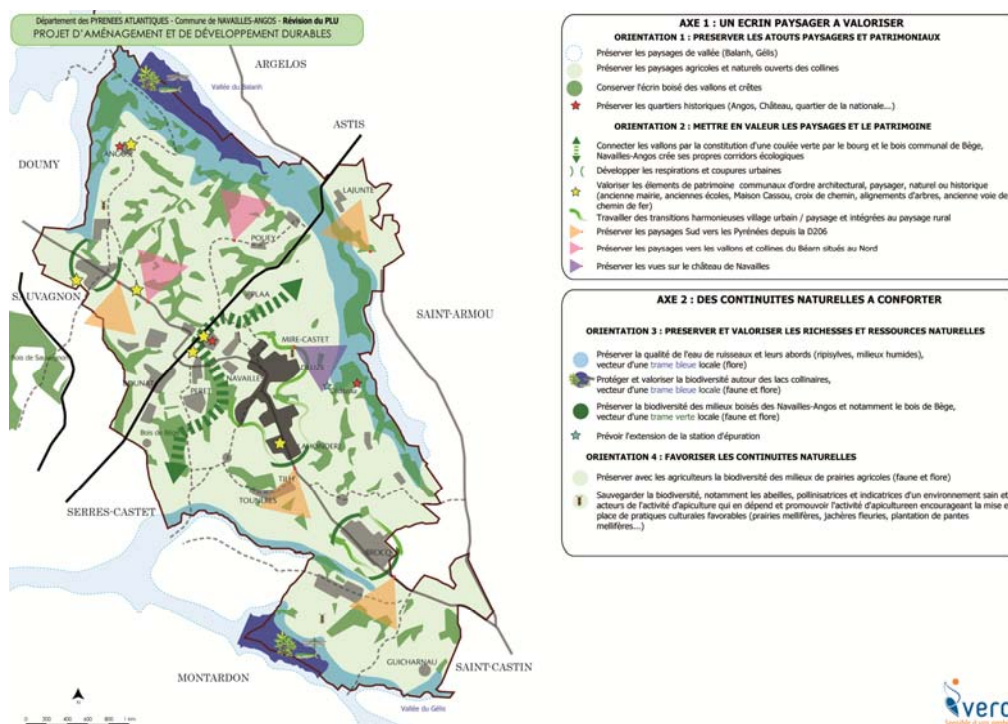
11

Axe 2 : Protection de l'environnement et préservation des ressources

ORIENTATION 4 : PRÉSERVER et FAVORISER LES ECOSYSTÈMES

- Préserver, avec les agriculteurs, les paysages naturels et la biodiversité des milieux de prairies agricoles (faune et flore) pouvant être destinées à l'élevage.
- Sauvegarder la biodiversité, notamment les abeilles, pollinisatrices et indicatrices d'un environnement sain
- Promouvoir l'activité d'apiculture en encourageant la mise en place de pratiques culturales favorables (prairies mellifères, jachères fleuries, plantation de plantes mellifères...)

12



Axe 3 : PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

ORIENTATION 5 : DÉFINIR UNE AMBITION DÉMOGRAPHIQUE MAÎTRISÉE ET DEVELOPPER LA COHESION SOCIALE

- Poursuivre une croissance annuelle moyenne d'environ 1.2 %
- Réduire la consommation de l'espace naturel et agricole
- Densifier l'enveloppe bâtie existante
- Développer des extensions urbaines modérées avec mixité sociale et intergénérationnelle adaptée
- Développer en priorité les zones d'extensions dans les zones équipées en assainissement collectif
- Proposer une offre de logements locatifs communaux

Axe 3 : PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

ORIENTATION 6 : GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

- Permettre l'installation d'équipements et services de santé (infirmières, cabinet médical, pharmacie)
- Renforcer les équipements existants (construction école – cantine scolaire)
- Favoriser les réhabilitations et restauration de bâtiments patrimoniaux (anc. bibliothèque) et préserver notamment l'identité du bourg de Navailles et du hameau d'Angos
- Favoriser les dispositifs d'énergies renouvelables (récupération eau pluviales, chaufferie-bois, toitures solaires, toitures végétalisées...)
- Créer des terrains d'activités de plein air (aire de jeux) et créer un parc paysager en centre-bourg
- Développer le réseau de défense incendie
- Développer les réseaux de communication numérique haut-débit
- Sécuriser les voies principales
- Aménager et assurer la sécurité autour du groupe scolaire
- Prévoir et identifier les zones de stationnement en centre-bourg
- Limiter et éviter les constructions dans les zones de risques ou d'aléas

15

Axe 4 : UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE A CONFORTER

ORIENTATION 7 : S'APPUYER SUR LES QUALITÉS DU TERRITOIRE

- Encourager l'agriculture et notamment l'agriculture de proximité (circuit-court) avec valorisation des productions locales, premier secteur d'emploi, et facteur de maintien des paysages
- Permettre l'installation de commerces de proximité dans les zones de bourg
- Créer un marché destiné aux producteurs locaux en centre-bourg
- Permettre le changement de destination de bâtiments agricoles et valoriser le tourisme vert
- Soutenir l'apiculture
- Constituer un "coeur de vie" artisanal, adapté aux PME, accessible et proche de la RD 834 sur l'axe Pau/Bordeaux à proximité de la future caserne de pompiers
- Développer l'accueil touristique et l'agrotourisme (en lien avec la pêche sur le lac du Balanh, bois, monuments, village...) avec une signalétique adaptée.

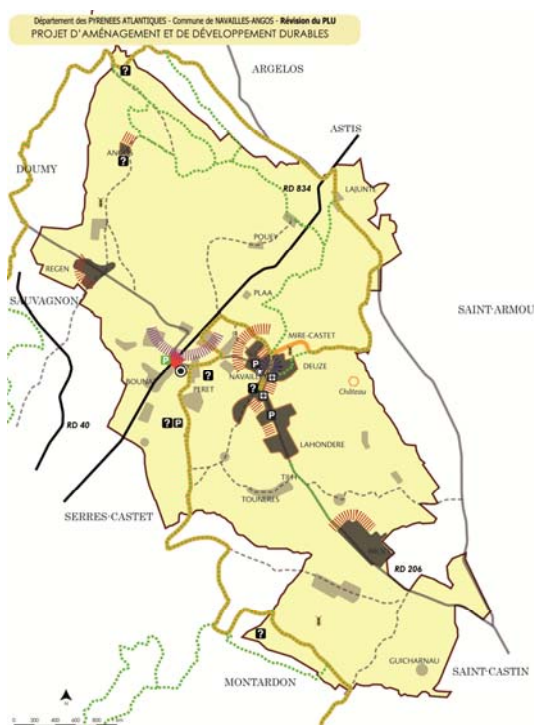
16

Axe 4 : UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE A CONFORTER

ORIENTATION 8 : DÉVELOPPER LES LIENS « INTER-VILLAGE »

- Travailler la qualité des dessertes depuis les grands axes (carrefour RD 834/RD 206)
- Prévoir les stationnements nécessaires (bourg, bois de Bège) et créer une aire de covoiturage avec possibilité de mise en place de borne de recharge électrique
- Prévoir une aire de covoiturage à proximité de l'intersection des grands axes (RD 206 / RD834)
- Développer le réseau de voies douces existant et prévoir les équipements annexes nécessaires à la découverte de l'environnement (panneaux d'information)
- Développer les liaisons douces inter-village

17



AXE 3 : PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

ORIENTATION 5 : DÉFINIR UNE AMBITION DÉMOGRAPHIQUE MAÎTRISÉE ET DÉVELOPPER LA COHESION SOCIALE

- Densifier l'enveloppe bâtie existante
- Développer des extensions urbaines modérées avec mixité sociale et intergénérationnelle adaptée

ORIENTATION 6 : GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

- Permettre l'installation d'équipements et services de santé (infirmières, cabinet médical, pharmacie)
- Renforcer les équipements existants (construction école)
- Réserver un espace favorable à l'implantation d'une caserne de pompiers
- Favoriser les réhabilitations et restaurations de bâtiments patrimoniaux (anc. bibliothèque) et préserver notamment l'identité du bourg de Navailles et du hameau d'Angos
- Créer des terrains d'activités de plein air (aires de jeux) et créer un parc paysager en centre-bourg
- Aménager et assurer la sécurité autour du groupe scolaire
- Prévoir et identifier les zones de stationnement en centre-bourg

AXE 4 : UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE A CONFORTER

ORIENTATION 7 : S'APPUYER SUR LES QUALITÉS DU TERRITOIRE

- Encourager l'agriculture et l'agriculture de proximité (circuit-court) avec valorisation des productions locales, premier secteur d'emploi, et facteur de maintien des paysages
- Soutenir l'apiculture
- Permettre l'installation de commerces de proximité dans les zones de bourg
- Constituer un "cœur de vie" artisanal, adapté aux PNE, accessible et proche de la RD 834 sur l'axe Pau/Bordeaux
- Développer l'accueil touristique (en lien avec la pêche sur le Balarh, bois, monuments, village...) avec une signalétique adaptée

ORIENTATION 8 : DÉVELOPPER LES LIENS "INTER-VILLAGE"

- Travailler la qualité des dessertes depuis les grands axes (carrefour RD 834/RD 206)
- Prévoir les stationnements nécessaires (bourg, bois de Bège) et créer une aire de covoiturage avec possibilité de mise en place de borne de recharge électrique
- Prévoir une aire de covoiturage à proximité de l'intersection des grands axes
- Développer le réseau de voies douces existant et prévoir les équipements annexes nécessaires à la découverte de l'environnement (panneaux d'informations) et développer les liaisons inter-village

----- voie rattachée
----- voie cyclable

Révision du Plan Local d'Urbanisme de NAVARRE - ANGERS																								
Planning prévisionnel de réalisation																								
25/01/2016																								
2015													2016										2017	
mar-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	jan-16	fév-16	mar-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	jan-17	fév-17	
Phase 1 Diagnostic																								
Réunion groupe de travail	GT 1 06/03	GT 2 17/04																						
Réunion PPA																								
Journée d'échange thématique		ET 17/04																						
Phase 2 PAUD																								
Réunion groupe de travail	GT 4 17/07						GT 5 30/10																	
Réunion PPA																								
Réunion conseil municipal																								
Réunion publique																								
Phase 3 OAP, zonage, règlement, annexes																								
Réunion groupe de travail	GT 7	GT 8	GT 9	GT 10	GT 11																			
Réunion PPA																								
Réunion conseil municipal																								
Réunion publique																								
Phase 4 Suivi de la procédure d'élaboration																								
Réunion groupe de travail																								
Réunion PPA																								
Consultation des services																								
Enquête publique																								
Approbation																								